

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, DITE « PAC »

PAROLES

« Un certain nombre de systèmes agricoles sont fortement dépendants de la Politique Agricole Commune. Très concrètement on est installé tous les deux avec ma femme sur la ferme, [...] sans la PAC on ne pourrait pas vivre. »

Quentin Delachapelle, agriculteur, in *La part des autres* (4')

« Depuis 1992 les primes PAC descendent [...] et puis on a des charges qui explosent ce qui fait finalement que le revenu ...on ne peut plus mettre d'argent de côté pour refaire les trésoreries. »

Hervé Béguin, agriculteur, in *La part des autres* (2')

La PAC est une politique publique établie dès 1957 et mise en œuvre en 1962 par les États membres de la Communauté Européenne et financée par le budget de l'Union Européenne.

Elle avait comme objectifs premiers d'améliorer la productivité du travail dans l'agriculture, d'améliorer les revenus des producteurs pour les rendre semblables à ceux du reste de la population, de garantir la sécurité alimentaire en augmentant la production et en stabilisant les approvisionnements, et de permettre l'approvisionnement des consommateurs européens à des prix accessibles à tous.

La PAC permet aujourd'hui la redistribution de quasiment 60 milliards d'euros par an provenant de « contributions » des différents États membres de l'UE aux producteurs européens, selon des procédures extrêmement administrées et contrôlées. La France, qui perçoit près de 9 milliards/an à ce titre, est de loin le premier pays bénéficiaire de cette solidarité.¹

Sur une base de forte administration et protection douanière, l'Europe, et la France particulièrement, a développé une agriculture très industrialisée, grande consommatrice de capitaux et d'énergies non renouvelables, de matières premières, produisant de très grandes quantités, organisée en filières spécialisées, divisant le travail autant que possible.

La PAC dans sa configuration actuelle est le principal levier de ce choix politique et de ses conséquences : la disparition des agriculteurs et l'agrandissement des exploitations², les crises sanitaires³ et environnementales⁴ à répétition, et l'apparition d'une nourriture industrielle ultra transformée⁵ et soupçonnée de beaucoup de maux.

1. Budget de l'UE : à qui profite la PAC ? Carte et comparatif, 22/02/18, Céline Schmitt, publiée sur : touteleurope.eu

2. L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique, Maurice Desriers, in *L'agriculture, nouveaux défis*, Édition 2007. INSEE.

3. Lire : Le scandale alimentaire, scénario à répétition du secteur agroalimentaire et de la grande distribution, article publié le 11/08/17 à 15 h 39 sur lemonde.fr (non signé).

4. Agriculture et environnement : entre atermoiements et régulations européennes. Cent fois donc sur le métier... Helga-Jane Scarwell in *Pollution atmosphérique, climat, santé, société* N° 229-230, avril-septembre 2016.

5. Les aliments ultra-transformés, cette « bouffe » qui nous rend malade, par France Inter, publié le 14/12/18 à 11 h 31 : franceinter.fr (> Vie quotidienne > Les aliments ultra-transformés, cette bouffe qui nous rend malade).

Elle est aussi à l'origine du partage très inégal, en défaveur des producteurs, de la valeur ajoutée le long de la chaîne de production/transformation/distribution que souligne l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.⁶

LA PAC EST RÉGULIÈREMENT L'OBJET DE « RÉFORMES »

Celles-ci correspondent à un redéploiement, plus ou moins conséquent, des financements et des dispositifs d'aide de la PAC issus de négociations autour de leurs orientations. L'histoire de la PAC⁷ montre comment une organisation de marché garantissant des prix minimum de rachat a provoqué une crise de surproduction et une accusation de protectionnisme de pays estimant être soumis à une concurrence déloyale. Cela a obligé à remplacer des prix garantis par des aides versées directement aux producteurs. Les modalités d'attribution de ces aides ont varié dans le temps; elles restent cependant réparties de façon très inégale suivant les productions et sont assujetties au nombre d'hectares cultivés. Avec comme conséquence, par exemple, que les maraîchers ou petits éleveurs touchent peu ou pas d'aides de la PAC⁸.

Réformée à de nombreuses reprises, notamment en 1999 avec l'ajout d'un volet « politique rurale », elle garde malgré tout comme objectifs premiers l'augmentation de la productivité du travail et la compétitivité accrue sur les marchés mondiaux.

En 1999 aussi sont apparues des subventions visant à promouvoir d'autres fonctions que la production alimentaire, comme la contribution à l'aménagement du territoire, l'entretien des paysages ou le maintien de la biodiversité. Beaucoup de ces aides pourraient être regroupées aujourd'hui sous l'appellation « Paiement pour Services Environnementaux »⁹ et visent à engager les agriculteurs dans le changement, ou le maintien de pratiques améliorant ou protégeant l'état de l'environnement. Depuis plusieurs années une partie des aides sont conditionnées au respect d'un ensemble de pratiques dites « bénéfiques pour l'environnement ».

La PAC est une politique certes coûteuse mais aussi puissante et efficace. Utilisée pour relever les défis actuels – augmentation des inégalités, changement climatique, augmentation de l'insécurité alimentaire, multiplication des maladies alimentaires, accroissement du consumérisme et du gaspillage – elle pourrait sans doute être un moyen de transformation sociale.

Il est donc paradoxal de constater que la question de « l'alimentation » est très peu prise en considération par la PAC. Sur les neuf objectifs clairs¹⁰ avancés lors des négociations actuelles, aucun ne concerne directement une réforme du modèle alimentaire. Il semble pourtant légitime de demander que certains financements soient conditionnés à l'amélioration de la production alimentaire pour faire face à l'insatisfaction grandissante des producteurs et des consommateurs. L'établissement d'une démocratie alimentaire demande de concevoir la production agricole comme un élément du système alimentaire et non plus, comme aujourd'hui, l'alimentation comme résultat du système agricole.

De plus en plus d'organisations, regroupées au sein du Collectif Pour une autre PAC¹¹, réclament une politique agricole et alimentaire commune pour succéder à l'actuelle PAC et cette revendication trouve écho dans les médias. ■



POUR ALLER PLUS LOIN

- **La politique agricole commune**, BUREAU Jean-Christophe, THOYER Sophie, *Repères* n° 480, La découverte, 2014.
- **L'atlas de la PAC 2019**, publié par la plateforme Pour une autre PAC et la Heinrich-Böll-Stiftung, 2^e édition, mars 2019, disponible en ligne.
- **Les propositions du collectif Pour une autre PAC:** pouruneautrepac.eu

6. Rapport au parlement 2019 de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, France Agrimer, p 343.

7. L'histoire de la PAC, synthèse en ligne de Supagro : supagro.fr

8. Maraîcher et « oublié de la PAC », il réclame une redistribution plus juste, AFP, Publié le 05/05/2019 à 09 h 51 sur lepoint.fr

9. Paiements pour services environnementaux et méthodes d'évaluation économique: Enseignements pour les mesures agroenvironnementales de la politique agricole commune, Synthèse, Oréade-Brèche, juin 2016, étude n° SSP-2014-017 (pages 1 à 5). Disponible sur: agriculture.gouv.fr

10. Voir les propositions législatives sur l'avenir de la politique agricole commune sur le site de la commission européenne: ec.europa.eu

11. Pour une autre PAC est une plateforme française inter-organisations constituant un espace commun de réflexion et d'action, en vue de la refonte de la politique agricole commune (PAC). En 2019 la plateforme compte 40 membres dont 10 organisations paysannes, 13 organisations de protection de l'environnement et du bien-être animal, 7 organisations de solidarité internationale et 10 organisations de citoyen-ne-s-consommateur-rices.